

# LA MILITARISATION DE LA FRONTIÈRE FRANCO-ITALIENNE ET LE RÉSEAU DE SOLIDARITÉ AVEC LES MIGRANT·E·S DANS LA VALLÉE DE LA ROYA

Luca Giliberti

La Découverte | « [Mouvements](#) »

2018/1 n° 93 | pages 149 à 155

ISSN 1291-6412

ISBN 9782707199539

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2018-1-page-149.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Luca Giliberti, « La militarisation de la frontière franco-italienne et le réseau de solidarité avec les migrant·e·s dans la Vallée de la Roya », *Mouvements* 2018/1 (n° 93), p. 149-155.

DOI 10.3917/mouv.093.0149  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# La militarisation de la frontière franco-italienne et le réseau de solidarité avec les migrant·e·s dans la Vallée de la Roya

Depuis juin 2015 – moment de la militarisation de la frontière franco-italienne – la vallée de la Roya, un territoire situé entre la France et l'Italie, dans les Alpes Maritimes, a été traversée par des milliers de migrant·e·s africain·e·s désirant continuer leur parcours migratoire en Europe. La plupart sont interceptés par les forces de l'ordre et renvoyés en Italie sans avoir la possibilité de demander l'asile en France, ni d'être pris en charge par les services sociaux pour mineurs, comme l'exige la loi. Un réseau de citoyen·ne·s solidaires est né dans cette vallée. Criminalisé par l'État, il s'engage activement dans l'aide aux migrants, fournissant un accueil, des soins primaires et un soutien juridique.

PAR LUCA  
GILIBERTI\*

En juin 2015, la France met en place des contrôles systématiques aux frontières avec l'Italie, dans un processus de militarisation du territoire frontalier. Ces contrôles, officiellement liés au risque terroriste menaçant le déroulement de la COP21<sup>1</sup>, se placent dans un scénario où les accords de Schengen sont temporairement suspendus. Avec les attentats de novembre 2015 à Paris et la déclaration de l'état d'urgence par la France, le contrôle et la militarisation des frontières françaises sont encore renforcés. Déclaré pour la première fois en novembre 2015 pour trois mois, l'état d'urgence est ponctuellement prolongé six fois pour atteindre une période de deux ans, au total. Le 1<sup>er</sup> novembre 2017, il prend fin alors que ses principales mesures sont inscrites dans le droit commun par la nouvelle loi antiterroriste 2017-1510, tout juste signée par Emmanuel Macron, dans un processus politique où « l'état d'exception »<sup>2</sup> devient le paradigme courant de gouvernement. En octobre 2017, la France étend encore une fois les contrôles systématiques à la frontière franco-italienne pour une durée de six mois, renvoyant le terme au 30 avril 2018.

1. Conférence internationale sur le climat, qui a eu lieu à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015.

2. G. AGAMBEN, *État d'exception. Homo sacer*, II, 1. Paris, Éditions du Seuil, 2003.

\* Université de Gênes (DISFOR) / Université Côte d'Azur (UNS-URMIS).

3. Gisti-Cimade-ADDE-Anafé (2015) Contrôles frontaliers à Vintimille : référé liberté devant le Conseil d'État. <https://www.gisti.org/spip.php?article4981>

4. D. TRUCCO, « L'expérience du presidio No Borders à Vintimille, été 2015 », *Mouvements* (en ligne) <http://mouvements.info/lexperience-du-presidio-no-borders-a-vintimille-ete-2015/>, 2016

5. V. TSANOS, S. KARAKAYALI (2010). « Transnational Migration and the Emergence of the European Border Regime: An Ethnographic Analysis », *European Journal of Social Theory*, 13 (3): 373-387 ; S. MEZZADRA, B. NIELSEN, *Border as method, or, the multiplication of labor*, Durham, Duke University Press, 2013.

6. Cette recherche correspond à une thèse de doctorat en Sociologie, réalisé par l'auteur en cotutelle entre l'Université de Gênes (DISFOR) et l'Université Côte d'Azur de Nice (URMIS).

Dès le départ, des associations ont dénoncé ces contrôles, jugés discriminatoires. On parle de contrôles au faciès, soit des contrôles basés sur la couleur de peau : les Noirs sont en effet contrôlés systématiquement et, en absence de titres de séjour, renvoyés directement en Italie, alors que les Blancs ne sont pratiquement jamais contrôlés<sup>3</sup>. Ces renvois sont illégaux, car ils ne laissent pas aux personnes traversant la frontière la possibilité d'accéder à leurs droits en France, en demandant l'asile. En outre, la police semble ignorer la condition des mineurs isolés qui, selon la loi française, doivent être pris en charge par les services d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), alors qu'ils sont refoulés à Vintimille, comme les adultes.

Ces pratiques de contrôle et de refus des migrant·e·s à la frontière franco-italienne du côté de Menton ont eu plusieurs conséquences. En premier lieu, la présence, croissante, des migrant·e·s bloqué·e·s dans la ville de Vintimille, et qui a suscité la création d'un camp géré par la Croix Rouge italienne, et de plusieurs camps informels, soutenus par divers groupes de solidarité italiens et français<sup>4</sup>. Dans un second temps, le blocus de cette route migratoire a provoqué un déplacement du passage de la Côte d'Azur vers les Alpes Maritimes. En effet, des milliers de migrants, empêchés dans leur traversée par la côte, tentent d'entrer en France en passant par la montagne, et se retrouvent dans la vallée de la Roya. C'est ainsi que cette vallée rurale, habitée par environ 5 000 personnes, est devenue centrale dans la soi-disant crise migratoire – qui est plutôt une crise de l'accueil institutionnel et de la gestion des politiques de la mobilité – dans un nouveau régime de gouvernance des frontières<sup>5</sup>. Cet article, basé sur une recherche ethnographique en cours<sup>6</sup>, analyse les étapes de ces événements et explore le réseau de solidarité avec les migrants dans la vallée de la Roya. Le travail de terrain, commencé au début de 2017, a permis de connaître en profondeur la dynamique du territoire et de rencontrer de nombreux acteurs sociaux qui vivent dans cette zone rurale et qui participent à la vie sociale et culturelle de la vallée.

### ● Une vallée traversée par la crise migratoire

Tout commence en juin 2015, quand les habitants de la vallée de la Roya ont commencé à rencontrer des migrant·e·s blessé·e·s et en difficulté sur le bord des routes. Ces personnes venaient en particulier de l'Erythrée et du Soudan, mais aussi d'Éthiopie, du Tchad, de Sierra Leone et d'autres pays africains. Plusieurs habitant·e·s ont spontanément accueilli des migrant·e·s à leur domicile, en leur offrant hospitalité et soins, et en essayant de les aider à poursuivre leur parcours migratoire. Ces rencontres semblent vraiment avoir marqué un avant et un après dans la vie de nombreuses personnes de la vallée, qui se sont senti·e·s investi·e·s d'une sorte d'obligation morale quant à la prise en charge des migrant·e·s considérés en danger de mort. « La frontière tue », disent les habitant·e·s de la vallée. De fait, une vingtaine de personnes ont perdu la vie dans la vallée de la Roya au cours des deux dernières années, sans compter les nombreux blessés et les cadavres qui n'ont pas été retrouvés. Les migrants meurent écrasés par les camions sur l'autoroute ou par les trains dans les

tunnels, électrocutés sur les toits des trains ou précipités dans les sentiers de montagnes escarpées comme le fameux passage de la mort, souvent pour tenter d'échapper aux contrôles de police<sup>7</sup>.

La géographie particulière de la vallée est un élément-clé de cette histoire. Traversée par les 59 km de la rivière Roya, qui rejoint Vintimille depuis le Col de Tende, la vallée éponyme est une sorte d'enclave française entourée par l'Italie. Les cinq villages qui composent le territoire (Breil-sur-Roya, Saorge, Fontan, Brigue et Tende) touchent l'Italie au nord, au sud et à l'est. La communication directe avec la France se limite à l'ouest. La seule façon d'accéder à la France sans passer par l'Italie est de traverser le village de Sospel, situé dans la vallée de la Bévéra, directement concerné par la militarisation du territoire. La vallée a été entourée par une douzaine de points de contrôles systématiques, actifs 24 heures sur 24. Ironiquement nommés par l'Etat comme des « Points de Passage autorisés » (PPA) et définis comme des *check points* par les habitants de la vallée, ces barrages ont pour fonction de renvoyer les migrants sans-papiers du côté italien, et de mettre les personnes solidaires qui les accompagnent en garde à vue pour 24 ou 48 h. La garde à vue peut être suivie, de façon plutôt arbitraire, d'une mise en accusation pour « aide à l'entrée, au séjour et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière ». Les citoyens parlent de la présence de militaires, de policiers et de drones dans toute la vallée. Les chiffres utilisés par les réseaux de solidarité disent que la militarisation coûte à l'État français 60 000 euros par jour, soit 420 000 euros par semaine, 1 800 000 euros par mois, 21 900 000 euros par an. Sur la base de ces calculs, environ 40 millions d'euros auront été investis pour la militarisation de la vallée jusqu'à novembre 2017<sup>8</sup>.

Depuis deux ans, en plus de ceux qui ont pu arriver en voiture – transportés par des personnes solidaires ou par des passeurs – des milliers de migrants sont arrivés dans la vallée de la Roya à pied, par les sentiers de montagne, les voies ferrées ou les autoroutes, voire certains par bus ou en train. Beaucoup d'entre eux ne sont arrivés qu'après une série plus ou moins longue de tentatives, dans une sorte de jeu de l'oie, où ils reviennent sans cesse au point de départ en cas d'arrestation par la police. Une fois entrés dans la vallée, la sortie est bien plus difficile pour les migrants. En raison des contrôles systématiques à Sospel, à Breil-sur-Roya et aux gares routières et ferroviaires, la vallée de la Roya devient une sorte de cul-de-sac, un territoire sans issue, qui en théorie appartient à la France mais, dans ce nouveau régime frontalier, finit par devenir une sorte de *no man's land*. La « vraie France », où une demande d'asile peut être déposée, commence après Sospel. Ce retour de la frontière interne à l'espace Schengen,

7. Pour une analyse des morts et des blessés à la frontière franco-italienne, voir : [https://citoyenssolidaires06.com/?page\\_id=3098](https://citoyenssolidaires06.com/?page_id=3098)

*Depuis deux ans, des milliers de migrants sont arrivés dans la vallée de la Roya à pied, par les sentiers de montagne, les voies ferrées ou les autoroutes, voire certains par bus ou en train.*

8. Il n'y a pas des sources institutionnelles et officielles concernant le coût de la militarisation de la Vallée de la Roya. Ces chiffres, souvent utilisés dans les conversations et dans les débats par les gens du réseau de solidarité, ont été médiatisés par le député européen José Bové à l'occasion de sa visite solidaire dans la vallée pendant l'été 2017, comme le montrent l'article et l'émission de radio suivants : <https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20/l-invite-de-8h20-25-juillet-2017>

9. L. QUEIROLO PALMAS, « Nuit debout. Transiti, connessioni e contestazioni negli accampamenti urbani dei rifugiati a Parigi », *Mondi Migranti*, 2, 2017, pp. 207-227.

10. E. BLANCHARD, C. RODIER, « Crise migratoire » : ce que cachent les mots". *Plein droit*, 2016, 4: 3-6.

ce « paradigme d'interdiction migratoire »<sup>9</sup>, laisse donc émerger une situation de crise sur un territoire maintenant parsemé de morts, de procédures judiciaires et des conflits communautaires. La soi-disant crise migratoire<sup>10</sup> à la frontière franco-italienne représente plutôt le gouvernement de la crise et répond au contrôle et à la militarisation de cette frontière au sein du nouveau régime européen de la gestion de la mobilité.

### ● Le réseau de solidarité avec les migrants dans la Vallée de la Roya

Les habitant·e·s de la vallée de la Roya vivent directement les conséquences de la résurgence des frontières. Contraints de vivre dans un territoire militarisé, recueillant des morts et des blessés dans leurs propres rues, les gens sont en quelque sorte acculés à prendre position sur la question, comme nous l'expliquent beaucoup de personnes interrogées. Dans ce contexte, la vallée est divisée. D'une part, on observe la naissance d'un réseau de citoyen·ne·s solidaires qui accompagnent les migrant·e·s à travers un engagement actif qui se manifeste par l'accueil, le soin, le soutien juridique des personnes. D'autre part, une partie de la population, numériquement minoritaire, s'oppose à l'aide apportée aux migrant·e·s et dénonce la solidarité, arguant qu'elle favoriserait l'immigration clandestine et le terrorisme. Née en juin 2017, l'association Défendre la Roya, très liée au Front national, qui comporte une quarantaine de membres, a accusé l'association de soutien aux migrants Roya Citoyenne de faciliter l'immigration irrégulière et demandé sa dissolution. La demande a été déboutée par le Tribunal Administratif de Nice en novembre 2017.

Association collégiale réactivée en 2016 après quelques années de pause, Roya Citoyenne est la plate-forme centrale du réseau de solidarité avec les migrants dans la vallée de la Roya. Ce réseau, composé d'environ 150 familles – soit plus ou moins 10 % de la population – intègre toutes les générations. L'âge moyen est assez élevé : si on compte quelques

jeunes entre vingt et trente ans et des personnes âgées de trente à quarante ans, les membres sont surtout des personnes d'âge moyen et de nombreux retraités. En effet, ce type d'activisme prend beaucoup de temps. La majorité de ces personnes solidaires ne viennent généralement pas des parcours classiques du militantisme politique, et on observe l'émergence du débat entre action humanitaire et action politique. La classe sociale la plus représentée

est la classe moyenne, aujourd'hui soumise à des processus d'érosion comme dans toute l'Europe. Un autre élément-clé du réseau de solidarité est qu'aux moins deux tiers de ses membres sont des néo-ruraux,

*Roya Citoyenne est la plate-forme centrale du réseau de solidarité avec les migrants dans la vallée de la Roya. Ce réseau, composé d'environ 150 familles – soit plus ou moins 10 % de la population – intègre toutes les générations.*

c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas originaires de la vallée, mais généralement de la ville, et qui sont arrivées au cours des dernières décennies. On trouve en plus dans la vallée des personnes qui se définissent comme des solidaires actifs qui ne font pas partie de l'association, car ils préfèrent agir dans l'anonymat et l'autonomie ou parce qu'ils ne partagent pas la tactique de lutte de Roya Citoyenne. C'est un petit noyau de personnes dans la vallée avec une approche plus radicale, proche des *no border* italiens.

Dès le départ, l'objectif principal de l'association Roya Citoyenne était d'offrir des soins, de l'hospitalité et du soutien aux migrant·e·s, afin qu'ils puissent continuer leur parcours. Si l'on parlait, au début, d'une hospitalité généralisée, où beaucoup d'habitant·e·s accueilleraient les migrant·e·s dans leurs propres maisons – parfois silencieusement, voire en cachette – au fil du temps, la plupart des migrant·e·s arrivant dans la vallée de la Roya étaient hébergés sur le terrain de Cédric Herrou, où des tentes de différentes tailles et quelques caravanes ont été installées.

*Les actions des citoyen-ne-s sont criminalisées par ces risques de poursuite pour « aide à l'entrée, au séjour et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière » et finissent par s'inscrire dans une dynamique de désobéissance civile.*

Cédric Herrou, agriculteur nouvellement installé à Breil-sur-Roya, produit de l'huile, de la pâte d'olives et il vend les œufs de sa ferme de poules. Dès le départ, il est l'une des figures-clés du réseau de solidarité avec les migrants, ayant mis à disposition ses terres agricoles pour l'hospitalité, et étant très actif dans les pratiques de désobéissance civile. Il est sans doute le personnage de cette histoire le plus médiatisé et criminalisé. Depuis le début de cette histoire, des milliers de migrant·e·s sont passés par le camping de Cédric Herrou. Avec un turn-over très important, le camping a accueilli plus de 200 personnes en même temps durant l'été 2017. Depuis la fin de l'été 2017, la présence des migrants au camping – et en général le passage dans la Vallée de la Roya – a considérablement diminué.

Si certaines personnes ont ponctuellement aidé des réfugié·e·s à franchir la frontière à Vintimille, le rôle des membres de l'association Roya Citoyenne est, dès le début, d'aider les migrant·e·s qui arrivent seuls dans la vallée. Les procès et les condamnations portent tant sur le franchissement de la frontière que sur le transport des migrants sur le territoire français<sup>11</sup>. L'ambiguïté juridique de ces délits de solidarité est évidente : il serait légal d'accueillir des migrant·e·s, mais il ne serait pas légal de les acheminer, même sans franchir la frontière. Les actions des citoyen-ne-s, partagées entre l'esprit humanitaire et l'action politique, sont criminalisées par ces risques de poursuite pour « aide à l'entrée, au séjour et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière » et finissent par s'inscrire dans une dynamique de désobéissance civile.

11. Un exemple significatif à cet égard est le procès du jeune Raphaël Faye, récemment condamné en première instance à trois mois de prison avec sursis. Il était arrêté par les forces de l'ordre quand il transportait quatre migrants pendant une dizaine de kilomètres de la gare de Saorge, où ils étaient arrivés seuls, au camp de Cédric Herrou, où ils auraient pu se reposer avant de repartir.

L'engagement de l'association s'est également développé sur le terrain juridique des demandes d'asile et de la protection des mineurs en France, en collaboration directe avec un groupe d'avocat-e-s. La pression de l'association et de ses avocat-e-s pour que les migrant-e-s puissent demander l'asile en France sans être d'abord refoulés en Italie a permis d'obtenir quelques succès. À deux reprises en 2017, le Préfet des Alpes-Maritimes a été condamné pour « entrave au droit d'asile » par le Tribunal de Nice, qui statue que « l'administration porte une atteinte grave et manifestement

*La répression envers la solidarité continue, à travers les procès faits aux habitants, et les citoyens engagés continuent à dénoncer les irrégularités de l'État dans la non-application de ses lois.*

illégal à la liberté fondamentale que constitue le droit d'asile ». Roya Citoyenne a ainsi réussi à établir une sorte de protocole de demande d'asile à Nice, négocié avec la Préfecture et la Police, pour que le passage des migrants à travers les PPA soit autorisé après l'envoi d'une liste avec les noms des demandeurs. L'accord oral de la Préfecture n'aura cepen-

dant réellement été appliqué que quelques mois, d'avril à juillet 2017, avant d'être bloqué par les pouvoirs publics par la suite.

Roya Citoyenne a été aussi très active à Vintimille depuis plus de deux ans, avec la distribution de repas quotidiens pour les migrants en collaboration avec d'autres volontaires en partie internationaux. Suite à une interdiction par ordonnance du Maire de Vintimille, officiellement pour des raisons hygiéniques et sanitaires, la distribution de nourriture fait désormais l'objet d'une infraction pénale. Neuf personnes de Roya Citoyenne ont été inculpées pour cette activité.

### ● Réflexions finales

Les citoyen-e-s solidaires des migrant-e-s sont considérés par les pouvoirs publics comme des trafiquants, opérant sur le marché illégal de l'immigration clandestine, qui prospère à son tour à la frontière franco-italienne. La criminalisation des actions du réseau de solidarité avec les migrants dans la vallée de la Roya est en plein développement. En plus de Cédric Herrou – mis en garde à vue huit fois au cours des quinze derniers mois, condamné à quatre mois d'emprisonnement avec sursis et avec trois procédures encore en cours – une dizaine d'autres personnes sont impliquées dans des procédures judiciaires pour « aide à l'entrée, au séjour et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière », où des délits de solidarité, comme ces inculpations sont qualifiées par la société civile. Tous les accusés ont été jugés coupables, et condamnés à des amendes ou quelques mois de prison avec sursis. Ils ont fait appel, et certains cas sont passés en cassation.

Depuis la fin de l'été 2017, les flux migratoires vers la vallée de la Roya ont diminué de manière drastique. Ce changement peut être interprété comme la conséquence structurelle des accords entre l'Italie et la Libye,

qui se traduisent par une diminution des arrivées en Italie, et par conséquent des remontées vers la France. Cependant cela ne suffit pas à expliquer la disparition des migrants de la vallée de la Roya, alors qu'ils sont toujours présents à Vintimille. Il est évident que la militarisation croissante de la vallée et les stratégies de refoulement des migrant·e·s et de gestion du territoire imposées par les forces de l'ordre ont atteint leurs objectifs et refermé la porte de la vallée. Le blocus provisoire de cet itinéraire déplace les passages vers de nouvelles routes, notamment dans la région briançonnaise des Hautes-Alpes, où opère aussi un réseau citoyen de solidarité aux migrants. Existant depuis 2016, la route migratoire qui unit l'italien Val de Susse avec la française vallée de la Clarée a connu une augmentation importante et soudaine à partir d'août 2017. Mais ces passages en haute montagne présentent des dangers bien plus élevés, et ce d'autant plus en hiver alors que la neige et les conditions météorologiques défavorables l'ont rendu extrêmement dangereux et impraticable.

Les événements des deux dernières années ont montré que la vallée de la Roya connaît des variations soudaines et extrêmes, en transformation continue. L'avenir de ce chemin migratoire est encore ouvert. La répression envers la solidarité continue, à travers les procès faits aux habitants, et les citoyens engagés continuent à dénoncer les irrégularités de l'État dans la non-application de ses lois. La criminalisation de la solidarité produit des conséquences opposées qui coexistent sur le terrain des mobilisations. D'une part, la répression de la solidarité avec les migrant·e·s indignes de nombreux citoyen·ne·s et alimente ainsi une solidarité nouvelle et plus vigoureuse, pointant le caractère contre-productif de la répression. D'autre part, la criminalisation de la solidarité alimente les discours racistes et xénophobes et avive les conflits sociaux dans les territoires traversés par les migrant·e·s. ●